

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 00136

Numéro SIREN : 421 001 504

Nom ou dénomination : A.C.M.I

Ce dépôt a été enregistré le 11/02/2022 sous le numéro de dépôt A2022/002115

SARL CABINET François CLAVELIN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

1 allée des Pervenches
38240 MEYLAN
Tél 06 75 08 85 98 francois@cabinetclavelin.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DE LA SOCIETE ACMI
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, EN SOCIETE PAR
ACTIONS SIMPLIFIEE

SARL ACMI
3 Allée du Ruisseau – ZAC du Fond Ratel
38 640 CLAIX

SARL CABINET François CLAVELIN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

1 allée des Pervenches
38240 MEYLAN
Tél 06 75 08 85 98 francois@cabinetclavelin.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE

AUX COMPTES DE LA SOCIETE ACMI, SOCIETE A RESPONSABILITE

LIMITEE, EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Aux associés,

En notre qualité, d'une part de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à la mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante (données tirées des comptes annuels clos le 30/09/2021) :

- Les capitaux propres s'élèvent à 20 K€,
- Le fonds de roulement est de 9 K€.
- Le résultat de l'exercice s'élève à 11 K€ avec un chiffre d'affaires de 68 K€.
- La trésorerie est positive à hauteur de 44 K€

SARL CABINET François CLAVELIN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

1 allée des Pervenches

38240 MEYLAN

Tél 06 75 08 85 98 francois@cabinetclavelin.fr

Mission de commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à la mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

A Meylan, le 11 février 2022

SARL CABINET François CLAVELIN

Représenté par

François CLAVELIN

Commissaire aux comptes et à la transformation

